



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONCERTATION DU PUBLIC SUR LE PLAN NATIONAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

WEBINAIRE
30 SEPTEMBRE 2021



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LE PLAN NATIONAL DE PREVENTION DES DÉCHETS

Le plan national de prévention des déchets pour la période 2021-2027 :

- Définit les objectifs et les mesures nationales de la politique de prévention des déchets.
- Outil de pilotage et de suivi des mesures de prévention des déchets introduites par les réformes en matière d'économie circulaire depuis 2017.
- Porte à connaissance les ambitions françaises en matière de prévention des déchets au niveau européen.

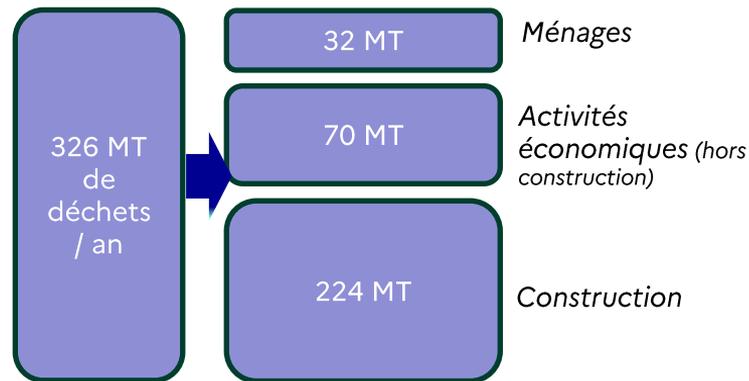
La prévention des déchets

= Réduire la quantité de déchets produits et/ou leur dangerosité en intervenant à la fois sur les modes de production, la consommation et l'usage des produits.

≠ Gestion des déchets : Opérations et moyens mis en œuvre pour collecter, recycler, valoriser ou éliminer les déchets dont on n'a pas été en mesure de prévenir la production.

Pour :

- économiser les matières premières épuisables ;
- limiter les impacts environnementaux (étapes de production, transformation, transport et utilisation des produits qui génèrent ces déchets) ;
- diminuer le coût de la gestion des déchets pour la collectivité nationale (17,6 milliards d'euros en 2016).



Les objectifs du plan :

D'ici 2030 :

- *Réduire de 5% les déchets d'activités économiques par rapport à 2010*
- *Réduire de 15% les déchets ménagers et assimilés par rapport à 2010*
- *Réduire de 50% le gaspillage alimentaire par rapport à 2015*
- *Atteindre l'équivalent de 5% du tonnage des déchets ménagers en matière de réemploi et réutilisation.*

D'ici 2027, 5% des emballages mis sur le marché sont réemployés

Sortie du plastique à usage unique d'ici 2040

Les 5 axes du plan :

- 1) Intégrer la prévention des déchets dès la conception des produits et des services**
- 2) Allonger la durée d'usage des produits en favorisant leur entretien et leur réparation
- 3) Développer le réemploi et la réutilisation**
- 4) Lutter contre le gaspillage et réduire les déchets
- 5) Engager les acteurs publics dans des démarches de prévention des déchets



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LA CONCERTATION DU PUBLIC

La concertation du public sur le plan national de prévention des déchets

➤ Du 30 juillet au 30 octobre 2021

30 juillet

30 octobre

Début 2022

Elaboration
du projet de
plan

Concertation du public

- ✓ Les mesures jugées les plus importantes, prioritaires
- ✓ Enrichir le projet :
 - Préciser certaines mesures, leurs conditions de réussite
 - Identifier des mesures d'accompagnement,
 - Initiatives à déployer sur le territoire



Publication
du plan

Les modalités de concertation du public

Plateforme numérique nationale : prevention-dechets.gouv.fr

- S'informer sur le plan
- Donner son avis sur les mesures du plan
- Proposer des solutions et des retours d'expériences

Webinaires organisés au niveau national

Ateliers participatifs en région

- Approfondir certains aspects du plan dans une approche collective pour susciter l'échange et le débat

Réunions d'initiative locale

- Organiser des débats à l'initiative de citoyens et de collectifs associatifs, sur la base d'un kit d'animation mis à disposition sur la plateforme nationale